

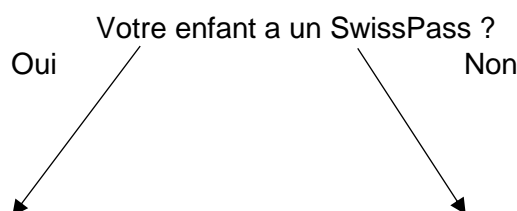
Madame, Monsieur,

Une fois par an, l'école prend à sa charge les frais de transports publics, pour un montant de CHF 495.00. A cet effet, il vous appartient de procéder personnellement aux démarches pour l'établissement ou le renouvellement de l'abonnement de bus/train de votre enfant. Il est de votre responsabilité de demander les bonnes zones aux transN. Le droit aux abonnements est prévu ainsi :

Scolarité de l'enfant :

<u>Scolarité de l'enfant :</u>		<u>Zones payées par l'école</u>
Pour les élèves à l'interne du CSVR	→	11 – 30
Pour les élèves de Chaumont et Montmollin scolarisés à l'Eoren	→	10 – 11
Pour les élèves en CRP :	→	10 – 11 (au Mail à Neuchâtel)
L'achat des zones supplémentaires nécessaire pour le trajet domicile – école est à la charge des parents		ou 21 – 30 (pour la Chaux-de-Fonds)

Les abonnements annuels ONDE VERTE sont chargés sur la carte SwissPass, qui a une validité de 5 ans.



**COMMANDE DE L'ABONNEMENT EN
LIGNE – DÉLAI 11 AOÛT 2022***

Pour le renouvellement d'un abonnement déjà existant au format SwissPass: nous vous prions de vous rendre sur le site internet <https://csvr.ch/transports-scolaires/> dès le 1er juillet 2021 et d'y suivre les indications demandées et ceci **jusqu'au 11 août 2022.**

L'abonnement sera renouvelé automatiquement pour la rentrée scolaire. Passé ce délai, ce lien sera désactivé et vous devrez vous rendre au guichet transN de Cernier.

Vous avez la possibilité d'acheter des zones supplémentaires.

**Vous pouvez également vous rendre dans le point de vente transN de Cernier si vous ne souhaitez pas renouveler l'abonnement depuis internet.*

**COMMANDE DE L'ABONNEMENT AU
GUICHET TransN – DÉLAI 31 AOÛT 2022**

Pour la création d'un nouvel abonnement ou le renouvellement d'un abonnement qui n'est pas encore au format SwissPass : merci de vous rendre dans le point de vente transN de Cernier. Vous devrez présenter :

- La pièce d'identité de votre enfant
- une photo format passeport. **

** Vous avez la possibilité également de faire la photo directement chez vous (vous recevrez un SMS de Photocollect)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En cas de perte, l'élève doit se présenter au guichet des *transN* avec un montant de CHF 30.- pour la création d'une nouvelle carte SwissPass.

L'élève qui déménage verra son abonnement annulé sur simple demande du CSVR auprès de TransN.

Après le 31 août 2022, nous vous prions de passer au secrétariat du CSVR. Notre collaboratrice, Madame Fabienne Domatezo, reste à disposition pour tout renseignement complémentaire par mail à l'adresse : fabienne.domatezo@ne.ch.

Tout élève qui voyage dans les transports publics et dont l'abonnement n'a pas été renouvelé, selon la procédure précitée devra s'acquitter de l'amende du transporteur.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.